

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 132

présenté par

Mme Bonnivard, M. Neuder et Mme Louwagie

ARTICLE 7

À la première phrase, après le mot :

« domicile, »,

insérer les mots :

« en zone de montagne, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En zones de montagne, le temps passé sur la route doit être pris en compte, au-delà des kilomètres effectués.

En Savoie, les structures, comme l'ADMR ne parviennent pas à recruter du fait des horaires coupés, des contrats à 30 heures et des kilomètres réalisés qui ne sont pas payés suffisamment et du temps de travail non comptés sur ces kilomètres. Il y a des personnes âgées hospitalisées car les services à domicile ne peuvent pas passer 2 ou 3 fois par jour par exemple faute de personnels.

Il faut une évaluation de la réalité du revenu final de l'aide à domicile sur le territoire en fonction de leurs charges réelles et des conditions d'exercice en nombre d'heures.